



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

Commission des affaires économiques et monétaires

2010/2010(INI)

29.6.2010

AVIS

de la commission des affaires économiques et monétaires

à l'intention de la commission de l'emploi et des affaires sociales

Développer le potentiel d'emplois d'une nouvelle économie durable
(2010/2010(INI))

Rapporteur pour avis: Edward Scicluna

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission des affaires économiques et monétaires invite la commission de l'emploi et des affaires sociales, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. estime que la crise économique et sociale qui sévit actuellement dans le monde et qui a freiné les changements en matière de consommation d'énergie et la réduction des émissions de carbone ne devrait pas dissuader les États membres de s'acheminer vers une économie à faible intensité de carbone et économe en ressources qui se voudrait compétitive et plus durable dans la mesure où cette transition les rend plus résistants, moins dépendants vis-à-vis d'importations dont le coût demeure élevé, et plus concurrentiels;
2. soutient qu'une stratégie européenne pour l'emploi doit prendre en considération les répercussions économiques du changement climatique sur les marchés européens du travail, les activités économiques conçues pour s'adapter à de telles modifications et toutes autres activités découlant des aménagements politiques apportés pour atténuer le changement climatique;
3. souligne qu'il est possible d'encourager une économie éco-efficace et des emplois verts en déplaçant la charge fiscale de la main-d'œuvre et des entreprises pour la faire reposer sur l'utilisation des sources d'énergie non renouvelables, ce qui permettra également d'éviter les retombées négatives sur l'environnement;
4. souligne que la Commission devrait tirer parti des travaux préparatoires du prochain cadre financier pluriannuel pour promouvoir un marché de l'emploi durable en mettant plus particulièrement l'accent sur les emplois verts;
5. demande à Eurostat, à l'OCDE et à toutes les agences statistiques des États membres d'envisager de restructurer la nomenclature statistique des activités économiques afin de mieux représenter les nouveaux secteurs industriels de l'environnement, lesquels sont actuellement occultés car inclus dans la traditionnelle classification par industrie, et ce en instaurant un code séparé dans la nomenclature NACE;
6. constate que, selon l'OCDE, le secteur des biens et des services environnementaux est susceptible de créer des emplois correspondant à un large éventail de qualifications et de compétences, y compris pour les travailleurs peu qualifiés, et invite la Commission à accorder une attention particulière à cette catégorie vulnérable;
7. est d'avis qu'étant donné l'évolution démographique, il existe un important potentiel de développement d'emplois durables dans le domaine des services sociaux et de santé, qu'il convient d'exploiter dans l'intérêt d'une politique de l'emploi efficace;
8. estime que la politique de l'emploi joue un rôle central dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et préconise dès lors, conformément au programme de l'OIT pour un travail décent, des conditions de travail de qualité et des rémunérations qui soient propres à garantir des conditions d'existence dignes tout en contribuant de manière adéquate au

PIB;

9. souligne que la transition vers une économie verte nécessitera des programmes d'éducation et de formation appropriés et que, dans certains cas, les universités doivent envisager de proposer des filières d'études et des disciplines entièrement nouvelles, et encourage les États membres à s'attaquer d'urgence au décalage de compétences qui existe d'ores et déjà entre la main-d'œuvre présente sur le marché et les besoins des industries vertes;
10. demande que des systèmes de financement et des incitations fiscales efficaces soient mis en place pour aider les PME à s'orienter vers des stratégies d'emplois respectant l'environnement et à garantir des innovations et une production écologiques;
11. demande que l'industrie s'engage dans l'éco-innovation, dans la mesure où les entrepreneurs ont un très grand rôle à jouer dans une diffusion plus large de l'éco-innovation; fait remarquer, à cet égard, que l'information des entrepreneurs - par la mise en relief des nouvelles possibilités qui s'ouvrent aux entreprises - est primordiale pour assurer le succès d'une stratégie visant à développer une utilisation plus efficace des ressources et des industries durables;
12. soutient que, eu égard à la restructuration accélérée attendue en réponse à la fois à la crise mondiale et au changement climatique, l'obligation devrait être imposée aux États membres d'élaborer un cadre qui énonce clairement la manière dont les gouvernements, les employeurs et les salariés devraient s'adapter;
13. est certes d'avis qu'une stratégie européenne pour l'emploi devrait définir les "emplois verts" d'une manière aussi large que possible mais estime néanmoins qu'il convient d'établir des distinctions entre la réduction de la pollution, le recyclage, la gestion des déchets, la gestion des ressources en eau, les activités de traitement des eaux, la préservation de la nature, la production de technologies environnementales, la production d'énergie renouvelable ainsi que les équipements connexes et la R&D environnementale;
14. fait part de son inquiétude face au manque de mobilité de la main-d'œuvre dans le marché intérieur européen; constate qu'il existe encore des restrictions à la libre circulation de la main-d'œuvre en provenance des nouveaux États membres et que la transférabilité des droits sociaux est limitée;
15. fait part de son inquiétude devant l'insécurité de l'emploi à long terme qui s'est développée, au cours des deux dernières décennies, sur le marché du travail européen, où de plus en plus de jeunes en particulier se voient proposer des contrats à court terme précarisés; estime que les nouveaux emplois créés dans ces conditions ne peuvent être considérés comme durables; considère qu'en vue de développer le potentiel d'emplois d'une nouvelle économie durable, il convient de remédier à ces défaillances structurelles.

RÉSULTAT DU VOTE FINAL EN COMMISSION

Date de l'adoption	22.6.2010
Résultat du vote final	+: 41 -: 0 0: 0
Membres présents au moment du vote final	Burkhard Balz, Sharon Bowles, Udo Bullmann, Pascal Canfin, Nikolaos Chountis, George Sabin Cutaş, Leonardo Domenici, Diogo Feio, Elisa Ferreira, Vicky Ford, José Manuel García-Margallo y Marfil, Jean-Paul Gauzès, Sven Giegold, Sylvie Goulard, Enikő Györi, Liem Hoang Ngoc, Othmar Karas, Wolf Klinz, Jürgen Klute, Rodi Kratsa-Tsagaropoulou, Astrid Lulling, Hans-Peter Martin, Arlene McCarthy, Íñigo Méndez de Vigo, Sławomir Witold Nitras, Ivari Padar, Alfredo Pallone, Anni Podimata, Antolín Sánchez Presedo, Olle Schmidt, Edward Scicluna, Peter Simon, Theodor Dumitru Stolojan, Ivo Strejček, Kay Swinburne, Ramon Tremosa i Balcells, Corien Wortmann-Kool
Suppléant(s) présent(s) au moment du vote final	Elena Băsescu, David Casa, Iliana Ivanova, Syed Kamall, Philippe Lamberts